

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 01.02.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: L 9184
- Code du produit: 285138024
- Description: Solution tampon étalon pH 9,18 (25 °C)

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
- Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
- Emploi de la substance / de la préparation: Solution de calibration

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH
Dr.-Karl-Slevogt-Str. 1
82362 Weilheim
Germany

Kontakt: SI Analytics, Mainz
Tel. +49.(0)6131.66.5111

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds.si@xyleminc.com

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

- 2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant
- Pictogrammes de danger: néant
- Mention d'avertissement: néant
- Mentions de danger: néant
- Indications complémentaires:
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.


- 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélange

- Description:
Mélange, composé des substances indiquées ci-après:
Aqua, tétraborate de disodium décahydraté

- Composants dangereux:

CAS: 1303-96-4	tétraborate de disodium décahydrate	 Repr. 1B, H360FD	0,1-≤1%
EINECS: 215-540-4			
Numéro index: 005-011-01-1			

- SVHC

1303-96-4 tétraborate de disodium décahydrate

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 01.02.2017

Nom du produit: L 9184

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

- Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
- Après contact avec la peau:
Laver abondamment à l'eau.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion:
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés:
Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Oxydes de bore
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de protection personnelle (voir chapitre 8).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Stocker dans des récipients à fermeture étanche à des températures de 15 °C à 25 °C.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 01.02.2017

Nom du produit: L 9184

(suite de la page 2)

• 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1303-96-4 tétraborate de disodium décahydrate

VME	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
R1B	

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire:
 - Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre combiné B-P2
- Protection des mains: Gants de protection
- Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- Protection des yeux: Lunettes de protection

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

• Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore

- valeur du pH à 25 °C: 9,18

• Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	-0,3 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C

- Point d'éclair Non applicable.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

- Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

- Densité à 20 °C: 1 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

• Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 01.02.2017

Nom du produit: L 9184

(suite de la page 3)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie: voir chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

1303-96-4 tétraborate de disodium décahydrate

Oral	LD50	2660 mg/kg (rat) (RTECS)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (IUCLID)

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

1303-96-4 tétraborate de disodium décahydrate

EC50	1085-1402 mg/l, 48 h (Daphnia magna) (IUCLID)
LC50	630 mg/l, 72 h (Carassius auratus) (IUCLID)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: En général non polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

- Catalogue européen des déchets

06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
06 03 00	déchets provenant de la FFDU de sels et leurs solutions et d'oxydes métalliques

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 01.02.2017

Nom du produit: L 9184

(suite de la page 4)

06 03 14 | sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU	
• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
• ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
• Classe	néant
• 14.4 Groupe d'emballage	
• ADR/RID, IMDG, IATA	néant
• 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
• "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 30
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

1303-96-4 | tétraborate de disodium décahydrate

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Phrases importantes
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- Acronymes et abréviations:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression : 02.02.2017

Numéro de version 1

Révision: 01.02.2017

Nom du produit: L 9184

(suite de la page 5)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR
